

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt deux
En exercice : 15 le 10 octobre à 20 heures 30,
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 5 octobre 2022 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : **POUPOT Mary**

Absente excusée : **MARCHOU Marie** procuration à **DELSOL Yannick**

Absent non excusé : **COULON Florian** pas de procuration

Objet : Modification de la délibération 2022/26 du 27 juin 2022 - création d'un poste permanent d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au départ d'un agent de la cantine adjoint technique principal 2eme classe à la retraite au 1er septembre 2022, il était nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour le remplacer.

Une erreur avait été faite dans l'intitulé de la délibération 2022/26 indiquant qu'il s'agissait d'un poste à mi-temps alors qu'il s'agissait d'un poste à temps plein.

Par contre la Déclaration de Création d'Emploi (DCE) précisait bien, elle, qu'il s'agissait d'un poste à temps plein.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération du 2022/26 du 27 juin 2022 en précisant qu'il est donc nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint technique à temps-plein et de modifier la date d'emploi prévue au 1^{er} novembre 2022.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier la délibération 2022/26 du 27 juin 2022 en précisant qu'il décide :

- la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} novembre 2022,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au BP 2022 chapitre 012.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 10 octobre 2022

Et de la réception en Préfecture le

Le Maire,